

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-200066124-20250414-96_2025-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET



Rapport

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024

■ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

1. Un rapport de développement, pour quoi faire ?

En application de l'article 255 Art. L. 2311-1-1 de la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités et Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants ont, depuis 2011, l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Véritable outil au service de l'action publique locale, ce rapport est un moyen de connaître, de suivre, d'évaluer, de débattre et d'améliorer les politiques menées par l'Agglomération en matière de développement durable.

Le rapport doit inclure un bilan des actions menées par la collectivité en lien avec les **cinq finalités de l'Agenda 21** :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère. 

- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. 

- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains. 

- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, 

- Fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables. 

Ce rapport s'inscrit dans les 17 objectifs du développement durable (OOD ou Agenda 2030).



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable d'ici à 2030.

L'Agenda 2030 s'organise autour des « **5P** » car il est au service de la **planète**, des **populations**, de la **prospérité**, de la **paix** et des **partenariats**.

Les **17 objectifs, décomposés en 169 cibles** plus précises, en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.

La planification écologique



La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a participé aux travaux de planification écologique dans le cadre de l'élaboration la COP Régionale. La collectivité a renseigné le diagnostic partagé du territoire régional.

Pour rappel, les 4 objectifs de la planification écologique sont :

- Moins de gaz à effet de serre (- 138 millions de T d'ici 2030)
- Moins de pression sur la biodiversité (1.4 millions d'hectares à restaurer)
- Une meilleure gestion des ressources essentielles (-10% de la consommation d'eau)
- S'adapter à + 4° C d'ici 2100

Pour agir, 6 thématiques sont proposées.



Le PCAET comprend des actions en lien avec les 6 thématiques de la planification écologique.

Des indicateurs territoriaux sont suivis à l'aide des observatoires Climat-Air-Energie régionaux (Terristory et ORCEO).

Thème	Indicateur	Unité	Données CAGG	Médiane (EPCI)	Minimum (EPCI)	Maximum (EPCI)	Année de la donnée
Territoire et environnement	Émissions Gaz Effet de Serre / hab.	t équivalent CO2 / hab.	5.09	5.44	2.39	38.88	2022
Energie / consommation des ressources	Consommation d'énergie / hab.	KWh / hab.	20637	21 524	14 156	75 043	2022
Energie/ consommation des ressources	Part Energie renouvelable / Consommation d'énergie	%	26.26	26.47	4.46	407.55	2022
Mobilité durable	Part transports publics dans déplacements *1	%	4.5	1.8	0	19.1	2017
Précarité énergétique	Facture énergétique / hab. *2	€ / hab.	2883	3078.5	2265	5854	2022

*1_ Les données de déplacements domicile – travail sont issues de la base INSEE 2017

*2_ : Ménages en situation de précarité énergétique logement ou mobilité, et dépenses moyennes de carburant par ménage

Chiffres clés du territoire 2024

Les tendances

- **280 Kg/hab.** de déchets collectés sur le territoire (hors déchetteries et textiles)
- **318 433 déplacements** en transport collectifs (réseaux urbains, passe-pont, TAD)

En interne, la collectivité agit :

- **143.28 MWh** d'énergies photovoltaïque produits sur les bâtiments communautaires
- **34 %** de véhicules électriques dans le parc de véhicules légers communautaires
- **520** équipements informatiques/téléphoniques donnés à une association Emmaüs de Lisle-sur-Tarn
- **39** marchés publics avec des critères en lien avec le développement durable

Pour répondre aux défis de la transition écologique, économique et sociale, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet co-pilote ou pilote des dispositifs transversaux avec ses partenaires :

- **Programme LEADER** 2023-2027 (Fonds Européen) avec le Groupe d'Actions Locales Pays de Cocagne et Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
- **Contrat Territorial Occitanie** avec la Région
- **Contrat Atout Tarn** avec le Département
- **CRTE** : Contrat de Relance de la Transition Ecologique
- **Le Budget vert** piloté par la direction des finances et le service Transitions écologique et énergétique

Sur le volet aménagement et développement du territoire, l'agglomération pilote :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028 (PCAET)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en cours de création
- Le Programme Alimentaire Territorial (PAT)
- Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH)
- Le Plan de Mobilité 2020-2025
- En lien avec les communes, l'agglomération porte l'élaboration du PLUI et la révision des Plan Local d'Urbanisme communaux, du PLUI Vère-Grésigne Pays-Salvagnacois, des contrats « Petit Ville de Demain » et des dispositifs Centre Bourg.

Sur le volet éducation-famille :

- Le Schéma Territorial Education Famille (STEF) comprenant le PEC (Projet Educatif Communautaire) et la Convention Territoriale Globale (CTG).

Sur le volet technique :

- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA)
- La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



De nombreux partenaires interagissent avec la collectivité : Architecte des Bâtiments de France, ADEME, Adil, Agence de l'eau, ANCT, Agence Régionale Energie Climat, CAF, Chambre du Commerce et de l'Industrie du Tarn, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, CEREMA, DDT81, DRAAF, DREAL, Etablissement Public Foncier, Région Occitanie, SDIS, Chambre d'Agriculture du Tarn, TRIFYL, Syndicats de bassin versant, ...

Ainsi que le conseil de développement, composé de citoyens, d'acteurs économiques, sociaux et associatifs. Cette instance participative contribue à la réflexion et à l'élaboration des **politiques publiques locales**.



Les partenaires et le conseil de développement sont invités à participer aux instances techniques (CoTEch) et de pilotages (CoPil) pour suivre et évaluer les actions liées au développement durable et menées par la collectivité.

D'autres instances permettent d'échanger et construire des projets en lien avec le développement durable : les conférences des maires, les commissions et les ateliers thématiques.

2. Les actions de l'agglomération

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet agit sur les grandes thématiques du développement durable (Objectifs et Finalités DD) en lien avec la planification écologique (MIEUX...) et le PCAET :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.

A noter, sur le territoire :

L'ensemble des communes sont concernées par, à minima, 2 risques naturels (mouvement de terrain et risque atmosphériques. En 2022, 46 arrêtés pour sécheresse.

+ 1.17 °C entre 1993 et 2022.

32 % de voitures neuves électriques ou hybrides rechargeables immatriculées en 2023 contre 24% en 2022.

19 km d'aménagements cyclables (bandes, voies partagées, pistes).

32.8 % de l'énergie consommée se trouve dans le secteur résidentiel



Développer la mobilité durable :

- Déploiement du service de co-voiturage avec l'opérateur KAROS :

Dans le cadre du plan de mobilité, la collectivité déploie son service de covoiturage « Sillonne Covoit » depuis le dernier trimestre 2024. Un premier temps de travail avec les employeurs du territoire a été engagé afin de les impliquer dans la démarche et constituer une communauté de covoitureurs avant un lancement au grand public au printemps 2025.

Afin de favoriser la pratique du covoiturage, l'agglomération propose une incitation financière prenant en charge une partie du coût du trajet pour le passager, ce montant étant reversé au conducteur.

Pour les trajets internes à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet :

- Le passager paie 0.5 €/trajet pour les 30 premiers kilomètres puis 0.10 €/passager/kilomètre supplémentaire.

L'agglomération vers donc 1.5 €/trajet/passager.

Pour les trajets intrants ou sortants du territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet :

- Lorsque l'aide de la Région ne s'applique pas, l'agglomération subventionne à hauteur de 1 €/trajet/passager. Le conducteur continue de percevoir 3 €/trajet puis 0.10 €/km supplémentaire dans la limite de 80km.



Rénover et améliorer les bâtiments privés : des nouvelles opérations

Courant 2024, la collectivité a lancé l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en centre ancien des communes urbaines, dans le but d'accompagner la réhabilitation et la requalification des logements privés anciens, d'améliorer les conditions de vie de ses habitants et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Ces opérations sont réunies dans le dispositif Cap Agglo Habitat.

Les usagers peuvent ainsi bénéficier d'aides financières, d'un accompagnement gratuit et personnalisé avec des conseils techniques, des préconisations de travaux et d'un suivi administratif tout au long du projet.

Quelques exemples de travaux en fonction des enjeux :

- Rénovation énergétique du logement : isolation des murs, ventilation, chauffage, menuiserie ...

Les artisans doivent être **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) pour ce type de travaux.

- Adaptation du logement pour le maintien à domicile : monte escalier, rampe d'accès, douche à l'italienne ...
- Réhabilitation du logement pour lutter contre l'habitat indigne : plomberie, gros œuvre, mise aux normes électriques ...

○ 2^{ème} forum de l'habitat

Au mois d'octobre 2024, le service habitat a organisé un forum de l'habitat à Graulhet. 135 visiteurs ont bénéficié des stands de **professionnels/artisans de la rénovation énergétique** : isolation, chauffage bois, pompes à chaleur, solaire thermique, photovoltaïque, éco-matériaux, architecte, travaux d'accessibilité à la mobilité réduite ...

Le forum accueillait également des expositions du CAUE 81 sur les matériaux et savoir-faire de l'architecture traditionnelle, l'adaptation de l'Habitat aux changements climatiques, les fermes et patrimoines du Tarn.

Tout au long de la journée, des mini-conférences de 30 mins ont été proposées sur des thématiques larges tels que les aides financières, la biodiversité, les systèmes de chauffage, ...



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.



A noter, sur le territoire :

69.4 m3/habitant d'eau prélevée en 2021 (contre 71.7 m3 en 2020)

Evolution du cumul annuel de précipitations entre les périodes 1963-1992 et 1993-2022 - source Météo France - ORCEO (mm) : - **17.6 mm**

24 % du territoire est boisé. 9% du territoire est classé en zone NATURA 2000.

- **Optimiser la collecte et le traitement des Déchets :**
 - Déploiement de la collecte des biodéchets conformément à la loi AGECL
 - Nouvelle organisation de la Redevance Spéciale pour les professionnels
 - Mise en place de points d'apport volontaire
 - Lutte contre les dépôts sauvages

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020, la collectivité a mis en place plusieurs solutions pour trier à la source les déchets alimentaires et s'assurer qu'ils seront bien valorisés et non mis à l'enfouissement.

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet propose deux solutions pour les ménages :

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, les usagers disposent de **la collecte des biodéchets à l'aide de sacs orange**, pour séparer les biodéchets. Ces sacs sont collectés dans le même contenant que les déchets résiduels. Un tri optique, à l'usine de tri et de valorisation TRIFYL, permet de séparer les sacs orange des noirs puis de valoriser plus de 80% des biodéchets en biogaz et compost ou combustible solide de récupération (CSR).
- La Communauté d'agglomération continue de proposer aux particuliers, **des composteurs individuels de 320 l** en plastique recyclé. Ces derniers sont au tarif de 15 €.

Pour les usagers non-ménagers (professionnels ou structures collectives) :

- Une collecte spécifique hebdomadaire des biodéchets, a été mise en place avec des containers adaptés. Permettant aux producteurs de déchets alimentaires de les valoriser et diminuer la quantité des sacs des Ordures Ménagères Résiduelles.
- Comme les usagers, des composteurs leur sont proposés au même tarif mais d'une plus grande capacité (620 l).

Dans le même temps, une refonte de la Redevance Spéciale a été mise en place pour les professionnels. Cette nouvelle tarification, incite au tri et fixe des prix différents en fonction du flux et du nombre de levées.

Afin d'optimiser la collecte, de réduire les nuisances et respecter la réglementation en termes de sécurité pour les agents de collecte, l'année 2024 aura été marquée par des évolutions des modes de collecte sur les communes de Rabastens, Gaillac et Briatexte. La collecte en porte à porte a été remplacée par une collecte en points d'apport volontaire dans les centres-bourgs denses ou étroits.

Des sondes permettent de suivre le taux de remplissage des contenants mis sur les points d'apports volontaires, les équipes de collecte sont en lien avec les services municipaux pour respecter le cadre de vie du territoire. Enfin, la collectivité est aux côtés des communes pour lutter contre les dépôts sauvages.

Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains. 

A noter, sur le territoire :

12.5 de la SAU est en agriculture Biologique en 2021 (Occitanie : 15.5%)

0.4 % de la population a un service à la santé à plus de 20 mins.

58 médecins généralistes en 2023 soit 7.7 pour 10 000 hab

- **Accompagner les communes à travers les fonds de concours**

La collectivité accompagne les projets communaux avec l'aide de fonds de concours. La refonte du règlement, permet d'accompagner les projets en lien avec la transition énergétique et écologique : cheminement piéton, végétalisation et désimperméabilisation de l'espace public, rénovation énergétique des salles communales, rénovation de l'éclairage public (horloge et Led), etc.

- **Créer un syndicat mixte intercommunal pour l'aire des grands passages des gens du voyage**

L'agglomération Gaillac-Graulhet est associée à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et à la Communauté de communes du Carmausin pour réaliser et gérer une aire de grands passages pérenne. Cette dernière a été réalisée sur le territoire sur la commune de Montans.

- **Déployer une interface (Portail Familles) pour les parents des enfants de 3 à 11 ans en complément du Portail Petite Enfance**

Afin de favoriser la proximité de l'offre des services en améliorant leurs accessibilités, la collectivité a déployé un portail famille dès la rentrée scolaire 2024. Ce dernier permet de mieux servir les usagers et les bénéficiaires des services communautaires tout en fluidifiant la gestion propre des services concernés.

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



A noter, sur le territoire :

Taux de chômage : 11.7 % en 2021 (Occitanie : 13.1%), 12.6 % des femmes et 10.9 % des hommes

Taux de pauvreté : 15 % en 2021 (Occitanie : 17%)

La collectivité rédige son rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes. En 2024, un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été voté pour les années 2024 à 2026.

Dans le cadre de sa compétence « mobilité », la collectivité se lance dans l'élaboration d'un schéma d'accessibilité des réseaux de transports collectifs dès le début de l'année 2025.

La collectivité conventionne avec France Travail pour faciliter l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de

consommation responsables. 

A noter, sur le territoire :

17.3 % de la population se situe à plus de 7 mins des équipements de proximité (Occitanie : 10.4%.)

- 13.9 % d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020



• Dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** et de la compétence « **Restauration collective** », la collectivité accompagne les cuisines, en régie, dans la consommation responsable.

Un premier marché pour les denrées alimentaires a été mis en place en janvier 2024. La loi EGALIM est respectée et parfois, pour certains lots, l'engagement va plus loin.

- Au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio dans les repas servis.

Sur les 6000 repas/ jour, 2500 sont fabriqués en régie (agglo) et 3500 sont réalisés par des prestataires ou en délégation de service public (ensemble avec conformité avec la loi EGALIM)

Partenariat avec l'association "O'petit légumes d'Autant" regroupant les 20 maraichers qui produisent les légumes pour les 2500 repas en régie. La planification se fait sur 6 mois et permet l'organisation dans les cuisines.

En matière d'approvisionnement, les objectifs sont atteints depuis 2024 ou, en partie pour la régie. L'amélioration du logiciel en 2025, permettra de mettre en exergue le travail réalisé avec les producteurs locaux.

Des fiches recettes ont été mises en place et coconstruites avec les cuisiniers afin de mieux commander.

Différentes actions de prévention sont mises en place pour réduire le gaspillage alimentaire et sensibiliser les élèves. Des animations sont portées transversalement entre la culture et la restauration scolaire.

- **Lancement de la marque ÒSCA**

En septembre 2024, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a lancé une nouvelle marque d'attractivité économique, ÒSCA.

L'objectif de cette marque est de :

- **Valoriser le territoire**
- **Renforcer la compétitivité** : En développant une identité forte et reconnaissable, ÒSCA devient aussi le nouveau nom de nos pépinières d'entreprises à Gaillac et à Graulhet.
- **Fédérer les acteurs économiques** autour d'une communauté.

3. L'éco-exemplarité de la collectivité

Finalités Développement Durable	Actions
Lutter contre le changement climatique	Réalisation du 1 ^{er} budget vert sur les dépenses d'investissement 2024, poursuite de la dématérialisation des services avec la mise en places de logiciels métiers, déploiement de la mobilité durable avec le lancement des travaux du Plan de Mobilité Employeur, la mise en place de stationnements vélo, l'achat de véhicules de service électrique, le co-voiturage, plan de rénovation énergétique des bâtiments communautaires, changement des modes de chauffage, des campagnes de communication interne sur la sobriété énergétique, ...
Préserver la biodiversité et les ressources	Un effort est fait sur la gestion des déchets au sein des structures et lors des événements, une gestion différenciée des espaces verts, une gestion du parc informatique avec des paramétrages pour les impressions, ...
Permettre l'épanouissement des êtres humains	La formation des agents, un plan de titularisation pour les agents contractuels, du déploiement du télétravail, des événements internes favorisant la cohésion, une journée « prévention des risques » dédiée aux agents, un marché des artisans au siège de l'agglomération.
Assurer la cohésion sociale et la solidarité	Poursuite des actions sociales avec le CNAS, l'accueil inclusif dans les structures d'accueils, le dialogue social, le don d'équipements informatiques.
Dynamique sur les modes de production et de consommations responsables	Intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics, installation de boîtes à lire au siège de l'agglomération, de paniers de légumes locaux.

4. Les moments forts de l'année 2024, en lien avec le développement durable :

- L'avenant au CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Ecologique)

L'agglomération Gaillac-Graulhet a signé à la fin de l'année 2024, un avenant au Contrat de Relance pour le Transition Ecologique. Ce dernier intègre dorénavant les objectifs et les thématiques de la planification écologique. Il devient le Contrat de Réussite de la Transition Ecologique.

- Lancement des OPAH et OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain)

L'agglomération Gaillac-Graulhet a lancé les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat sur les 56 communes pour 3 ans (2024-2027) avec un objectif de 414 logements réhabilités.

Une OPAH-RU (de Renouvellement Urbain) s'applique également sur les centres villes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn pour 5 ans (2024-2029) avec un objectif de 265 logements réhabilités.

La marque CAP AGGLO Habitat a été créée pour développer la communication autour de l'habitat.

- Adoption du Schéma de développement de lecture publique

Ce document, obligatoire pour bénéficier des aides de la DREAC (Délégation Régionale Académique pour l'Education Artistique et Culturelle) permet de définir des objectifs et un plan d'action visant le déploiement de la lecture publique sur le territoire.

- Appel à projet « Plan Paysage de la Transition Energétique »

Au mois d'octobre, la collectivité a été lauréate de l'appel à projet lancé par le ministère de la transition écologique « Plan Paysage de la Transition Energétique ». Les travaux devront démarrer au cours de l'année 2025 pour une durée de 20 à 24 mois.

- Bilan triennal du Plan Local de l'Habitat 2020-2025

L'agglomération a réalisé le bilan triennal des 4 orientations et des 14 actions qui composent le PLH 2020-2025. Ce bilan a permis de réactualiser le contexte avec une analyse qualitative et quantitative des actions menées.

- Des conventions avec des acteurs locaux

- Maison de la vigne et du vin pour soutenir les actions de développement et d'animation de la filière viticole
-
- Institut National Universitaire Champollion pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pré-opérationnelle pour le recyclage des friches à enjeux identifiées sur les communes de Rabastens et Coufouleux
- Avec l'agglomération de l'Albigeois et la Communauté de communes du Carmausin-Ségala dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie 2023-2027 »
- Avec l'agence France Travail de Gaillac pour lutter contre le chômage de longue durée et les tensions de recrutement sectorielles

5. Les perspectives 2025

➤ **Sur le volet transitions écologique et énergétique**

- Lancement du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028
- Lancement de l'élaboration du Plan Paysage de la Transition Energétique
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires ainsi que le déploiement des panneaux photovoltaïque sur les toitures.

➤ **Sur le volet aménagement et développement du territoire**

- Arrêt du projet de SCOT intégrant les enjeux en lien avec le développement durable
- Définition d'une stratégie territoriale favorable à l'économie circulaire et démarrage des actions
- Lancement du projet « agriculture de conservation des sols » en partenariat avec les acteurs du territoire
- Lancement d'un programme de plantation d'arbres dans les cours d'école
- Poursuite de l'accompagnement des projets communaux dans le cadre des fonds de concours
- Lancement de l'évaluation du Plan de Mobilité Rural

➤ **Sur le volet éco-exemplarité**

- Poursuite et déploiement des actions transversales telles que la mise en œuvre du Budget Vert
- Déploiement de la mobilité durable avec le co-voiturage interne, l'achat de véhicule décarboné
- Déploiement de la commande publique responsable, la communication et l'évènementiel responsable, ...